

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 7 février 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

## PROCÈS-VERBAL

---



### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



### 2017-022

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 16 ET 17 JANVIER 2017



### 2017-023

#### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16 ET 17 JANVIER 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 janvier 2017 et de la séance ordinaire du 17 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 JANVIER 2017 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 18 janvier 2017.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 FÉVRIER 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 8 février 2017.



**2017-024**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 FÉVRIER 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

**DE2016-104** Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 6 077 301 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

**AP2017-012** Résiliation du contrat relatif à l'achat de luminaires DEL (VQ-48003)

**AJ2017-001** Cession des droits de la *Fondation J'ai ma place* dans le mur des donateurs érigé dans le *Centre Vidéotron* et signature à cette fin d'une convention entre les parties

**AP2016-667** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Planification et suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles (dossier 48967)

**AP-2016-751** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de produits d'entretien ménager – Lot 1 (VQ-49007)

**DE2016-245** Avenant à l'entente intervenue le 19 mars 2014 entre la Ville de Québec et *Entrepreneuriat Laval*, afin de modifier la date de fin du projet *Programme de sensibilisation en Intrapreneuriat et Entrepreneuriat (PSIE) 2013-2016* et la date limite de la réclamation finale

**GI2017-001** Paiement des travaux d'amélioration locatives au 65, rue Sainte-Anne, Québec – Édifice Price – Arrondissement de La Cité-Limoilou

**EN2016-038** Appropriation de 1 000 000 \$ à même le fond général de l'agglomération

**TI2017-003** Appropriation de 2 500 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération

**AD2017-002** Appropriation de 272 500 \$ à même le fonds général de la Ville

**PC2016-108** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire urbaine à même une aire de commerce majeur située près de l'intersection des avenues Joseph-Giffard et Joseph-Casavant, R.A.V.Q. 1092*

**GI2016-009** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1094*

**GI2016-011** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1097*

**IN2016-043** *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de*

*projets relevant de la compétence de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1101*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PROPOSITIONS



**2017-025**

### **CONSEIL – COMPLÉMENT D'INSTRUCTIONS AU PROCUREUR DE LA VILLE, ME PIERRE LAURIN, DANS LE CADRE DU LITIGE RELATIF AUX QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-001 adoptée le 16 janvier 2017, intitulée *Position de la ville sur le projet d'engagement d'une autre firme (Quotient) de juricomptable et instructions à l'avocat de la Ville - litige relatif aux quotes-parts d'agglomération*;

CONSIDÉRANT que la résolution 2017-001 avait, entre autres, comme but de donner des instructions au procureur de la Ville afin de mettre en application la volonté du conseil exprimée dans cette résolution;

CONSIDÉRANT que le procureur y est clairement instruit, mais sans s'y limiter, de mettre la poursuite de Saint-Augustin-de-Desmaures en attente;

CONSIDÉRANT que le procureur de la Ville est mandaté par la résolution 2017-001 pour suivre le déroulement et l'évolution de la cause et pour informer le conseil;

CONSIDÉRANT que les élus ont clairement exprimé lors de la présentation de ladite résolution et des débats, les 6 décembre 2016 et 16 janvier 2017, qu'ils prendraient les mesures nécessaires dans l'éventualité où leur procureur les avise de faits nouveaux;

CONSIDÉRANT les informations additionnelles obtenues par notre procureur depuis le 19 décembre 2016 et dont il nous a fait état dans un avis daté du 3 février 2017;

CONSIDÉRANT que notre procureur juge nécessaire de préciser un élément de la résolution 2017-001;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE confirmer la décision de ce conseil de mettre la poursuite de Saint-Augustin-de-Desmaures en attente mais uniquement lorsque la demande introductive d'instance aura été modifiée à la suite du rapport Deloitte.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-026**

### **DIRECTION GÉNÉRALE – DON AU SERVICE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS AU TRAVAIL DE QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE faire un don de 250 \$ au Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-027**

### **DIRECTION GÉNÉRALE – DON – HÉRITAGE FAUNE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE faire un don de 250 \$ à la Fondation Héritage faune afin de soutenir son œuvre.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-028**

**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTE À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'entériner et d'autoriser le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2016, pour un montant total de 347 243,36 \$ apparaissant aux journaux des comptes à payer joints au mémoire;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des comtes à payer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-029**

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe de ce mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-030**

**TRÉSORERIE – ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE LA SALLE ALBERT-ROUSSEAU – AUTORISATION DE PAIEMENT – VIREMENT BUDGÉTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements pour tous services en lien avec le protocole d'entente approuvé par la résolution 2016-433 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2016 dans la mesure où ces derniers respectent son pouvoir d'engager les crédits sur le budget de fonctionnement;

D'autoriser la trésorière à effectuer un virement budgétaire et à procéder au paiement d'une somme de 38 747,77 \$, taxes incluses, à La Corporation de la Salle Albert-Rousseau en conformité avec les factures jointes en annexe du mémoire pour les services rendus en conformité avec le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-031**

**GREFFE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-015 RELATIVE À LA CONFECTION DU RÔLE DE PERCEPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2017-015 adoptée le 17 janvier 2017, relative à la confection du rôle de perception, en remplaçant la date du 2 février pour celle du 20 février.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-032**

**GREFFE – AUTORISATION À SIGNER LE CALENDRIER DE CONSERVATION ET À LE SOUMETTRE POUR APPROBATION À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

ATTENDU QUE le Règlement déléguant des pouvoirs ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-033**

**RESSOURCES HUMAINES – FIN DE PÉRIODE DE PROBATION - ARCHIVISTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
 ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 20 janvier 2017, la permanence à Mme Natalie Bissonnette, à titre d'archiviste au sein du Service du greffe, le tout selon l'article 3.03 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-034**

**TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – RENOUELEMENT DE CINQ CONTRATS DE MAINTENANCE ET DE LA LICENCE D'UTILISATION DES LOGICIELS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
 ET RÉSOLU :

DE renouveler les contrats annuels pour les services de maintenance et d'utilisation de logiciels adjugés aux fournisseurs suivants :

PG solutions	Accès-cité territoire	28 152,39 \$
	Suite financière	32 757,58 \$
Commsoft	Fidelio – feuilles de temps	27 506,72 \$
Microsoft	Office 365	25 000,00 \$
Esri Canada		18 000,00 \$

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement des factures correspondantes.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-035**

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – VENTE DU LOT 3 758 284 – SUNCAP PROPERTY GROUP LLC – PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 ET RÉSOLU :

DE vendre à SunCap Property Group LLC le lot 3 758 284, d'une superficie de 85 894,9 m<sup>2</sup> du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

DE fixer le prix de vente du terrain à 47,934 \$/m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 4 117 286,14 \$. La Ville a reçu un acompte non remboursable de 75 000 \$. Uniquement la version en français des contrats liera SunCap Property Group LCC à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble à 1,06 \$/m<sup>2</sup>;

D'autoriser le maire et le greffier ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville selon les conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-036

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC – PROGRAMME D'ASSURANCES DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les Organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité;

Que le Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OSBL-0101144	Cercle de Fermières St-Augustin	289, Route 138
OSBL-0100706	Association culturelle de St-Augustin de Desmaures	117, Chemin du Chenal
OSBL-0100498	Maison des Jeunes St-Augustin	200, Route Fossambault
OSBL-0101937	Club de karaté St-Augustin	6535 avenue Blainville
OSBL-0100403	Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel	CP 42
OSBL-0100572	Conseil de bassin du lac St-Augustin	200, route de Fossambault,
OSBL-0101031	Club Rotary St-Augustin / Cap-Rouge	200 route Fossambault
OSBL-0100725	Présence-Famille Saint-Augustin	390, route 138 C.P. 28
OSBL-0100676	Regroupement des propriétaires de chiens de Saint-Augustin-de-Desmaures	161, route Racette
OSBL-0101064	Regroupement des gens d'affaires de St-Augustin-de-Desmaures	C.P. 72
OSBL-0101091	Club FADOQ La Moisson d'Or	4950 rue Lionel-Groulx

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter





**2017-037**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION ANNUELLE 2017  
– MAISON DES JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'octroyer à la maison des jeunes pour l'année 2017 une subvention de 20 000 \$ et d'effectuer le paiement en quatre versements égaux :

- 31 mars 2017                    5 000 \$
- 30 juin 2017                    5 000 \$
- 30 septembre 2017            5 000 \$
- 31 décembre 2017            5 000 \$

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-038**

**GESTION DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 AUX  
PROJETS 2016-480 ET 2016-484 – RÉFECTION DE PAVAGE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 589 593,83 \$, taxes incluses, en faveur de Construction et pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de pavage 2016 à même les crédits du *Règlement d'emprunt n° 2016-480 au montant de 967 345 \$ pour la réfection de la Côte Racette, de la Route 138, du chemin de la Butte, des rues de l'Hêtrière, de la Sente, de Liverpool et Pierre-Georges-Roy* et du *Règlement d'emprunt n° 2016-484 au montant de 1 030 000 \$ pour la réfection de pavage du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, du chemin du Roy, des rues de la Sablière, des Artisans, du Foin et du Lin de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-039**

**GESTION DU TERRITOIRE – SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 23 489 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-040**

**GESTION DU TERRITOIRE – APPROBATION DES PLANS DE CONSTRUCTION –  
PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans et devis pour le prolongement de la rue de la Valériane joints au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



---

**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2017-041**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-517 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-514 SUR LE TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-517 modifiant le Règlement n° 2016-514 sur le taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2017*



**2017-042**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-518 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 068 367 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis de motion est, par les présentes, donné M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de bordures et trottoirs sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*



**2017-043**

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 103 418,35 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approprier 103 418,35 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % de l'estimation de la dépense prévue par le projet de *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de bordures et trottoirs sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-044**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2016-510 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-500 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2016-510 modifiant le Règlement n° 2016-500 sur la prévention des incendies.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**





**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 32.

---

Sylvain Juneau, maire

---

Daniel Martineau, greffier